

	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	Règlement 2022-2023 Validé par le bureau le ?/ ?/2022
---	---	---

Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) se déroule suite aux étapes du Trophée Départemental Jeunes (TDJ). Seuls les joueurs ayant participé à au moins un TDJ peuvent se qualifier pour le CDJ (cf article 3).

Le titre de « Champion de Haute-Garonne » est attribué **au(x) vainqueur(x) des finales** des catégories **Poussins à Juniors** et pour les disciplines suivantes : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Les week-ends où se dérouleront une compétition jeune organisée par le Comité seront banalisés. Aucune autre compétition visant ce public ne pourra être organisée en parallèle.

## Article 1 – INSCRIPTIONS

Seuls sont admis à participer les joueurs licenciés FFBaD, pour la saison en cours, du département Haute Garonne (31), ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du CDJ, et ayant participé à au moins une étape des TDJ. À l'issue de la dernière étape des TDJ, le comité 31 établira une liste de joueurs qualifiés et de remplaçants en simple, double et mixte.

Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : **poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors**. Il est possible de se surclasser dans une catégorie supérieure. Les **minibads** peuvent ainsi participer. **Un joueur peut participer dans 2 catégories différentes pour le simple et le double.**

L'inscription peut se faire soit par les joueurs soit par les clubs. Les inscriptions devront être accompagnées du règlement des droits d'inscription : **13€ pour 1 tableau, 15€ pour 2 tableaux et 17€ pour 3 tableaux.**

Les joueurs qualifiés et forfaits après le tirage au sort sont remplacés selon une liste de remplaçants inscrits dans l'ordre du classement de référence.

## Article 2 – ORGANISATION

### 2.1. Structure d'accueil :

La structure d'accueil doit fournir une plaquette/affiche au comité avant envoi. Les documents pourront être téléchargés sur le site de la structure d'accueil et le site du comité. **La mention** « Championnat Départemental Jeunes Haute-Garonne, *structure d'accueil* » doit figurer en titre de la première page.

### 2.2. Accompagnateurs :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, **les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition**. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents.

 <p>HAUTE GARONNE Badminton</p>	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	<p>Règlement 2022-2023 Validé par le bureau le ?/ ?/2022</p>
--	---	--

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

### **Article 3 - QUALIFICATION DES JOUEURS**

A l'issue de la dernière étape TDJ, les points sont comptabilisés et détermineront le classement TDJ dans chaque catégorie. Ce classement permet de se qualifier pour le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) du CD31. Il se joue pour les 5 catégories : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors et comporte les tableaux de simple et double. Le critère de qualification pour le championnat départemental sera le classement par point cumulés du circuit TDJ. **Il y a 12 participants maximum en simple** et 8 paires en double.

**La catégorie Elite se jouera seulement en simple et comportera 8 participants maximum qui seront déterminés par leur classement TDJ dans la série Elite.**

#### **3.1. En simple :**

Les joueurs qui peuvent être qualifiés pour le CDJ sont déterminés par le classement TDJ suite aux différentes étapes selon les critères suivants :

- **Les 11 premiers** joueurs du classement Départemental
- **Le premier** joueur du classement Promotion

Les joueurs sont pris dans leur ordre de classement, jusqu'à l'obtention du tableau complet soit **12 joueurs**. Dans le cas où il y ait moins de 12 joueurs dans le classement Départemental, des joueurs supplémentaires du classement Promotion pourront être intégrés dans le tableau. En cas d'égalité entre 2 joueurs au classement TDJ, la différence se fait avec le set-average puis le point-average si nécessaire.

#### **3.2. En double :**

Les 8 paires qui peuvent être qualifiés pour le CDJ sont déterminé par le classement TDJ suite aux différentes étapes selon les critères suivants :

En cas d'égalité entre deux paires, la différence se fait avec le set-average puis le point-average si nécessaire.

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes dans chaque tableau se verront récompensés à la fin du Championnat Départemental Jeune. **Le premier du classement Promotion recevra aussi une récompense pour son classement Promotion, peu importe son résultat sur le CDJ.** Les lots sont récupérables jusqu'à la fin de la saison en cours (31/07/2023) auprès du responsable TDJ/CDJ : maxime@gebad31.fr. Au-delà de cette date, les lots pourront être remis en jeu pour la saison suivante.

	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	Règlement 2022-2023 Validé par le bureau le ?/ ?/2022
---	---	---

### 3.3. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

♣ **En simple, de poussin à juniors, 12 qualifiés** : Poules puis élimination directe.

**Pour le tableau Elite : Poules puis élimination directe**

♣ **Doubles toutes catégories, 8 paires qualifiés** : **Poules puis élimination directe.**

En cas de tableaux non complets, l'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les joueurs ou paires en poule. **Pour tous les tableaux, les têtes de séries sont placées en fonction de la moyenne au CPPH.**

### Article 4 - FORFAITS POUR LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

#### **SIMPLE :**

En cas de forfait, sera admis au Championnat, le joueur remplaçant le mieux classé du classement TDJ.

#### **DOUBLE :**

- La paire est complètement forfait : Sera admise la paire la mieux classée selon le classement TDJ ou au CPPH s'il n'y a pas d'autre paire.
- Un seul des deux partenaires est forfait : Dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

Après désignation des qualifiés par la Commission Jeunes du comité 31, tout joueur ayant déclaré forfait avant ou le jour de la compétition et qui n'aura pas justifié ce forfait dans les cinq jours qui suivent celle-ci, sera passible d'une suspension de toutes compétitions pendant deux mois. Seuls les joueurs initialement non qualifiés et repêchés moins d'une semaine avant la compétition pourront faire l'objet d'une dérogation.

### Article 5 – RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours *suivants* par mail à l'adresse du comité 31. La Commission Départemental Jeunes statuera dans les 20 jours suivants.

 <p>HAUTE GARONNE Badminton</p>	<h1>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES</h1>	<p>Règlement 2022-2023 Validé par le bureau le ?/ ?/2022</p>
--	---	--

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

## Article 6 – CAHIER DES CHARGES

<p><b>Le club</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Equipement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un gymnase 7 terrains et 7m de hauteur avec des gradins/tribunes.</li> <li>• Les poteaux et filets doivent être règlementaires.</li> <li>• Une trousse premiers secours obligatoire.</li> <li>• Une table de marque complète (matériel informatique, sono, tables et chaises).</li> <li>• Un podium est recommandé pour le CDJ.</li> <li>• Buvette et stand sportif avec recordage.</li> </ul> </li> <li>2) Communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre au comité 31 les informations pour faire la demande Poona (nom de la compétition, nom du responsable club, nom du JA, lieu de la compétition, affiche, règlement de la compétition).</li> <li>• Elaborer l’affiche, plaquette et feuille d’inscription du CDJ</li> <li>• Faire la communication du TDJ aux clubs du territoire.</li> </ul> </li> <li>3) Gestion des inscriptions (dont 4€/inscription sont reversés au comité).</li> <li>4) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable TDJ (validation obligatoire)</li> <li>5) Gestion de la table de marque.</li> <li>6) Equipe organisatrice : au moins 2 personnes identifiées dont au moins une personne ayant le GEO ou ayant suivi la formation Badnet dispensée par le comité 31.</li> </ol>
<p><b>Le comité 31</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Demande d’autorisation : le comité 31 s’occupe des démarches administratives sur Poona et transmet le numéro d’autorisation au club.</li> <li>2) Constitution des règlements nécessaire au bon déroulement du CDJ.</li> <li>3) Etablir la liste des joueurs qualifiés pour le CDJ</li> <li>4) Recherche des arbitres et prise en charge des frais d’arbitrages au tarif fédéral.</li> <li>5) Recherche du JA et rémunération.</li> <li>6) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable club.</li> <li>7) Envoi des convocations.</li> <li>8) Fournir les panneaux du comité 31.</li> <li>9) Faire la communication sur le site/FB du comité.</li> <li>10) Gestion des récompenses.</li> </ol>